

Objet: Programme Amendes de Police 2022 - 2022_031

Séance du mardi 24 mai 2022

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: mardi 17 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Matthieu PJOULAT

Représentés: Christelle CHAUVET, Luc AVELLANEDA
17/05/2022

Absents:

Prélevé sur les recettes de l'Etat, le produit des amendes de police est réparti entre certaines communes en vue de financer des opérations ayant trait à l'amélioration de la sécurité routière. Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Prolongation du parking aux abords des commerces et services et place PMR situé au gymnase.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de réaliser les travaux pour un montant global de 30 868 euros HT/ 37 041.60 TTC.

- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2022 et les inscrire au budget en section d'investissement.

- Autorise le Maire à solliciter une subvention de 25% du montant des travaux auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 17/06/2022
et publication ou notification du 17/06/2022

Le Maire,
A. DUJOLS

